

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 septembre, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2014.

PRÉSENTS : BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET- GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, DAUSSION Karen, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LAGORS Thomas, MERCIER Anne-Gaëlle, MONCEYRON Jean-Pierre, PIGANOL Céline et SANCHEZ Sandrine

ABSENTS : CRUZ Jean-Louis, DELOUVRIER Serge, NEY Alexandra et SANDREAU Claude.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BINET- GAUBERT Véronique

PROCURATIONS : SANDREAU Claude donne procuration à GERAUD Yves.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2014.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Nom de la voie desservant le lotissement du Hameau du Pigeonnier

1 – Approbation de la 3ème Modification du P.L.U. (modification simplifiée)

M le Maire expose que, par arrêté du 22 mai 2014, il a pris l'initiative de mettre en œuvre une procédure de 3ème modification (modification simplifiée) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de DAUX.

L'objet de cette procédure est de

- supprimer les articles 5 (surface minimale des terrains constructibles) et 14 (coefficient d'occupation des sols) du règlement des zones en conformité avec la loi d'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;
- modifier la rédaction des articles AU 1 et AU 2 suite à la suppression du COS.

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a prescrit la 3ème modification (modification simplifiée) du Plan Local d'urbanisme ainsi que les modalités de publicité et de mise à disposition du public. Le dossier du projet de 3ème modification (modification simplifiée) a été notifié aux personnes publiques associées.

Parmi les personnes publiques associées, ont répondu le Conseil Régional, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, le Conseil Général, le SCOT Nord Toulousain, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Préfecture qui n'ont émis aucune observation ni réserve.

Il précise également qu'un avis au public a été publié dans la Dépêche du Midi du 26 juillet 2014 et a été affiché en Mairie. Le projet de 3ème modification (modification simplifiée) ainsi qu'un registre d'observations ont été mis à disposition du public du 4 août au 15 septembre 2014, Mr le Maire fait connaître qu'aucune observation n'a été consignée au registre.

Le Conseil Municipal, considérant que le projet est prêt à être approuvé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la 3ème modification (modification simplifiée) du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente e durant un mois et d'une mention dans un journal,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,
- Dit que le dossier est tenu à disposition du public à la Mairie de DAUX aux heures et jours habituels d'ouverture,
- la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du P.L.U. sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en Mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département,
- Autorise Mr le Maire à signer tous les actes afférents à la présente procédure
- Dit que cette délibération sera transmise à Mr le Préfet de la Haute-Garonne.

2 -- Convention de mise à disposition de l'aire de jeux multisports (City Stade) avec le Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité une subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux multisports (City Stade) Rue de la République qui s'inscrit dans le projet des équipements sportifs de la commune de Daux.

La Commission Permanente du Conseil Général en date du 11/06/2014 a décidé d'accorder une subvention sous réserve de la signature d'une convention.

Par cette convention, la commune de Daux s'engage à mettre l'aire de jeux multisports (City Stade) à disposition des élèves des Collèges publics, dans le cadre des activités d'éducation physique et sportive, à titre gratuit pour une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'aire de jeux multisports (City Stade) avec le Conseil Général de la Haute-Garonne.

3 – Demande de subvention pour l'achat de matériel scolaire (école maternelle)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école maternelle, il convient de l'équiper entièrement. Monsieur le Maire présente le devis de l'UGAP pour un montant de 3 435,22 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- estime nécessaire l'acquisition de ce matériel,
- accepte le devis présenté,
- sollicite de la part du Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante soit 4 122,26 € TTC sera imputée à l'article 2184-47 du Budget Primitif 2014.

4 – Demande de subvention pour l'achat de matériel informatique (école maternelle)

Monsieur le Maire expose que plusieurs micro-ordinateurs installés dans les salles de classe de l'école maternelle sont obsolètes pour l'usage qui est fait, notamment pour ce qui concerne les logiciels pédagogiques qui requièrent une mémoire suffisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient la Société BIS REPETITA pour l'achat de 8 ordinateurs portables pour un montant de 1 280 € HT, soit 1 536 € TTC,
- Demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.
- La dépense correspondante soit 1 536 € TTC sera prélevée sur l'article 2183-47 du budget primitif 2014.

5 – Délibération de virements de crédits

1- En fonctionnement :

Il convient d'augmenter les crédits sur l'article 61523 « entretien de voies et réseaux » afin de réaliser des travaux d'entretien notamment des fossés, des tailles d'arbres, de fauchage de chemins. La somme de 9 000 € sera prélevée sur l'article 022 « dépenses imprévues ».

2- En investissement :

Il convient d'augmenter les crédits sur l'article 2152-25 « aménagements de chemins » afin de réaliser le programme 2014 des amendes de police par la création du passage piéton Route d'Aussonne. La somme de 5 000 € sera prélevée sur l'article 020 « dépenses imprévues ».

6 – Avenir du Département

Monsieur le Maire expose que la loi sur la réforme territoriale prévoit la suppression à terme du Département. Monsieur le Maire rappelle le rôle essentiel du Département dans une relation de proximité avec les communes tant dans les compétences qu'il exerce (social, collèges, voirie départementale et intercommunale) que dans le soutien aux politiques communales (subventions pour les écoles, subventions pour les chemins vicinaux, les églises, les mairies, les équipements sportifs et culturels) aide sans laquelle les projets n'auraient pu voir le jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'oppose à la suppression annoncée sans concertation,
- Demande que les impacts économiques de la loi (commune, communauté des communes, département, région) sur tous les niveaux concernés soient identifiés et que la réalité et la faisabilité des économies annoncées soient évaluées de manière concertée.

7 – Dénomination Rue

Monsieur le Maire expose qu'une voie a été ouverte récemment et qu'il convient de la nommer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la dénomination suivante :

- Impasse du Pigeonnier pour la voie desservant le lotissement du Hameau du Pigeonnier

Questions diverses :

Monsieur Lagorce informe :

- La disparition du Pays Tolosan sera effective au 31 décembre. Le PETR est en cours.
- L'Entreprise SFR interviendra la semaine 46 ou 47 pour modifier l'antenne située au stade
- L'arrêté de péril concernant la ferme de Bourdou a été réalisé
- l'inauguration de la Halle de Grenade est prévue le 19 septembre
- le forum emploi CBE se tiendra le 30 septembre